

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 82, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an \$2.00
Canada et États-Unis 1.50
France fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE.

J. MONIER, Directeur.

Téléphone Bell No. 2802.

Téléphone Federal No. 708.

MONTREAL, 21 FEVRIER 1890

ACTUALITES

Nos confrères anglais discutent encore l'opportunité de cultiver, au lieu de l'orge à six rangs que l'on ne peut plus vendre, l'orge à deux rangs qui aurait un vaste marché en Angleterre.

A une vente importante de rubans de velours, aux enchères, à New-York, le 6 courant, 4,000 cartons de rubans de couleur, des en coton et bordure brochée, ont été vendus. Cet article avait presque disparu du marché, voilà qu'il redevient populaire.

On a découvert qu'il y avait sur le marché à Philadelphie, du café artificiel. C'est un composé de poussière de biscuit, de chicorée et de mélasse; on presse au moule et le grain faux ne peut presque pas être distingué du grain vrai, excepté en le brisant. L'imitation est splendide. Ce café se vend au commerce à 17c. la livre.

M. le sénateur Boulton doit proposer que la nouvelle loi donne aux banques le pouvoir de prêter sur la garantie de biens fonds. Nous ne croyons pas qu'il réussisse. Les banques savent quelles difficultés elles ont à se débarrasser des immeubles qu'elles ont été obligées de prendre en paiement de billets après jugement et vente par le shérif; pour tenir à ces prêts.

Le socialisme fait d'immenses progrès dans l'univers; mais par socialisme, nous entendons la science sociale et non pas le communisme ni les autres ismes révolutionnaires. En Allemagne, l'empereur vient de proposer une conférence des grandes puissances pour établir un minimum de salaire et une réduction des heures de travail. En France, M. le comte de Mun s'est prononcé également en faveur d'une réglementation par l'Etat de ces deux questions. Ici nous en sommes encore aux grèves.

L'honorable M. McInnes a donné, au sénat, avis qu'il proposera la motion suivante: "Cette chambre est d'avis que vu la production et l'exportation sur une large échelle des métaux d'or et d'argent, vu l'augmentation de la population, la haute situation financière et commerciale du Canada, il est désirable et opportun que le gouvernement fasse immédiatement passer une loi sur la frappe de la monnaie et établisse un hôtel des monnaies."

Les personnes qui, il y a un mois, faisaient tant de bruit ici avec

leurs cadeaux de diamants et de montres en or dans des boîtes de thé, ont quitté la ville; nous ne savons si la "Compagnie" a été dissoute, mais en même temps qu'elle disparaissait de Montréal, nous voyions s'établir à Québec la "Consommers' Tea Company," à St-Jean, N. B. la "Novelty Tea Company," à Port Hope, Ont., la "New England Tea Company," etc. faisant absolument le même genre d'affaires que l'"Entreprise Tea Co" mais répudiant toute responsabilité pour les dettes de cette dernière.

On signale un nouveau genre de fraude pratiqué dans la province d'Ontario au détriment des marchands de la campagne. Un commis-voyageur se présente chez eux pour leur vendre des sacs de papier. Ses prix sont très bas, et il obtient des commandes. Alors il propose de faire imprimer sur les sacs le nom et la carte d'affaires du marchand sur les sacs, ce qui coûtera 90c à \$1,00 le mille. comme c'est une transaction tout à fait distincte et pour éviter le trouble de collecter, le coût de l'impression doit être payé d'avance. Le marchand paie et ne reçoit plus ni sacs ni argent ni voyageur.

L'utilisation du charbon dans les poêles et fournaies des maisons privées est encore toute primitive. On calcule que, du calorique produit par le charbon brûlé dans une grille, on n'en utilise qu'environ 5 p. c. le reste est emporté ou dehors par la cheminée. Les meilleurs poêles et fournaies utilisent environ 8 p. c. du calorique produit.

En se servant de gaz, comme combustible, on peut utiliser 75 p. c. du calorique, mais la proportion moyenne est d'au moins cinquante pour cent. S'il se perd 50 p. c. de calorique en transformant le combustible-charbon en combustible-gaz, il en résulte que l'on utilise en gaz vingt-cinq pour cent du calorique du charbon, ce qui est une économie considérable en comparaison de ce que l'on gaspille de calorique en brûlant du charbon.

LA LOI DE FAILLITE.

Il est rumeur que M. M. Dechénes doit présenter de nouveau à la législature de Québec son projet de loi amendement la législation actuelle sur les faillites, de façon à faire des protonotaires des différents districts les seules personnes compétentes à liquider les faillites. Cette rumeur a ému encore une fois le conseil de la Chambre de Commerce de Montréal qui, dans son dernier rapport annuel, recommande que l'on continue à s'y opposer. Il est probable que toute tentative de ressusciter ce bill serait le signal d'une protestation générale de tout le commerce et des différentes associations commerciales. Il est même possible que l'on demande à la législature de modifier légèrement la loi en sens contraire, c'est-à-dire en donnant la prépondérance, dans les assemblées de créanciers, à la majorité en valeur plutôt qu'à la majorité en nombre.

Nous espérons que, si la loi doit être modifiée, ce qui ne paraît pas urgent, ce sera du moins dans le sens mentionné en dernier lieu.

REURRERIES

Nous apprenons que M. J. de L. Taché et M. D. M. Macpherson, de Lancaster, viennent d'acheter toutes les fabriques de la société de Montmagny (société Duhaime.) Ces fabriques sont celles de Saint-Arsène, Saint-Paschal, Saint-Isidore No. 1, (village) No. 2, (Quatre-Chemins), Ste Marguerite, Ste Marie de la Beauce, St. Ephrem, St. Patrice et Lotbinière.

Les connaissances spéciales de M. Taché, l'infatigable secrétaire de la Société d'Industrie Laitière, seront un grand appoint à la direction et à l'administration de l'entreprise, ainsi qu'à la surveillance de la fabrication; c'est un de nos canadiens les mieux renseignés sur la théorie et la pratique de cette industrie.

M. Macpherson a créé les fameuses fromageries "Allan Grove" actuellement au nombre de 67, dont le produit se vend toujours au prix le plus élevé du marché; il a été à plusieurs reprises président de la Société d'Industrie Laitière d'Ontario. Et il est actuellement président de la Société Fédérale d'Industrie Laitière, fondée le printemps dernier à Ottawa par les délégués officiels de toutes les sociétés provinciales.

Sous la direction de ces spécialistes, les beurseries ne pourront que prospérer et les marchands sauront bientôt payer leurs produits les prix qu'ils mériteront.

Les patrons, de leur côté, auront affaire à des personnes responsables et dont la réputation est irréprochable; ils n'auront donc point à craindre le retour des accidents qui sont survenus sous l'administration des MM. Duhaime.

HARAS NATIONAL

L'importance du commerce de chevaux dans nos campagnes est très considérable, les États-Unis nous enlèvent tous les ans des milliers de chevaux de route et de juments pour la reproduction. Aussi, tous ceux qui s'occupent du développement de nos ressources suivent-ils avec intérêt les efforts faits pour améliorer la race de nos chevaux.

Nos lecteurs savent que depuis deux ans bientôt, l'honorable M. Beaubien avec M. Auzias-Turenne, importent des étalons percherons, normands et arabes, qu'ils offrent soit en vente aux cultivateurs ou aux sociétés d'agriculture, soit en location pour le service des juments pendant la saison.

Les affaires de la compagnie du "Haras National" qu'ils ont fondée, prennent chaque jour plus d'importance; ils ont élevé à Outremont de magnifiques écuries où les amateurs peuvent aller inspecter les sujets reproducteurs, et ils viennent de publier en brochure un catalogue de leurs chevaux, avec filiation et liste des prix remportés par ces animaux aux différentes expositions. Nous recommandons à tous ceux qui font de l'élevage de visiter le "Haras National" et d'en profiter.

LA CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE
MONTREAL

Le rapport annuel du Conseil de

la Chambre de Commerce du District de Montréal vient de nous être remis. Les travaux du conseil et de la chambre, consignés dans ce rapport, font honneur à l'activité et au dévouement de ses membres. On s'y est occupé du prolongement des quais, à Montréal, de la voirie de Montréal, de l'inspection des peaux vertes, d'un concours entre les élèves de tous les collèges commerciaux de la province, des droits sur les frets maritimes, du licenciement de la police riveraine, des expositions provinciales à Montréal, du colportage, des fils électriques souterrains, des relations commerciales avec la France, des chars urbains, du travail dans les prisons, des abattoirs, de la circulation des billets de banque, etc.

Mais son œuvre principale a été l'agitation en faveur du chemin de fer de la rive sud et la convention de Nicolet qui en a été le couronnement.

La Chambre s'est adressée au ministre des Travaux Publics pour demander qu'un de ses membres fut admis à la représenter à la Commission du Havre. Cette question n'a pas eu de solution.

Le Conseil a émis le regret que le gouvernement de Québec n'ait pas jugé à propos de faire représenter la Chambre de Commerce du District de Montréal dans le Conseil des Arts et des Manufactures. L'honorable M. Mercier a répondu qu'il regrettait de n'avoir pas été informé plus tôt du désir de la Chambre et que, dès la première occasion, il se rendrait à ce désir.

Nous croyons devoir signaler dans le rapport ce qui nous paraît une erreur de rédaction. La Chambre paraît avoir adopté une résolution qui est rédigée comme suit:

"Résolu: — Que cette Chambre ne saurait approuver la proposition du gouvernement fédéral d'exiger des droits de douane sur les frais de transport maritime des marchandises importées depuis le lieu de production jusqu'au port d'entrée, en sus du prix d'achat en pays étranger, et que l'honorable ministre des douanes soit prié d'abandonner sa proposition."

Or le gouvernement fédéral n'a jamais proposé de faire payer des droits sur le fret maritime; la mesure contre laquelle nos deux chambres de commerce ont dû protester c'est le règlement qui ordonnait d'incurer dans l'évaluation formant la base des droits *ad valorem* de l'*inland freight*, c'est-à-dire du fret intérieur, du coût du transport du lieu de production au lieu d'expédition, de manière à ce que l'évaluation représentât le coût entier de la marchandise au port d'embarquement.

Par exemple, les cristaux de Baccarat, expédiés par le Havre, auraient dû être évalués au prix d'achat à la cristallerie plus le transport de Baccarat au Havre, ce qui aurait représenté le prix réel au Havre, port d'embarquement. Le but du département était d'établir plus d'uniformité dans les évaluations, car les factures des maisons d'expéditions sont faites, tantôt pour la marchandise sur place, tantôt franco à bord, le Havre, Liverpool, Bristol etc.

Mais le commerce s'y objectait parce qu'il pouvait en résulter de graves injustices, et le ministre des douanes, cédant aux représenta-